



UNITÉ SGP POLICE FO monte au créneau...

Indemnité Spécifique d'Éloignement

UNITÉ SGP POLICE FO refuse la fiscalisation pour l'I.S.E. pour les personnels affectés avant le 1er janvier 2014.

Si nous estimons que les lois de la République doivent s'appliquer sur l'ensemble du territoire français, **UNITÉ SGP POLICE FO**, exige que l'engagement de la DRCPN actant de la non fiscalisation, s'applique à tous nos collègues affectés avant le 1er janvier et dont le séjour se terminera au delà de cette date "butoir".

UNITÉ SGP POLICE FO saisit concomitamment le ministère de l'Intérieur ainsi que celui de la Fonction Publique.

Reprise d'ancienneté des policiers insulaires

UNITÉ SGP POLICE FO dénonce le refus de l'administration de valider les années accomplies sous l'égide de la police territoriale de Mayotte.

UNITÉ SGP POLICE FO obtient :

- La reprise de ces années pour l'avancement,
- La prise en compte de cette durée de services pour l'obtention de la médaille d'honneur de la Police Nationale.

UNITÉ SGP POLICE FO saisit le DRCPN pour que ces années prévues à être comptabilisées comme années de service effectif P.N. soient intégrées sur "Dialogue".

... Le Bureau National à Mayotte...

